

SÉANCE DU 29 MARS 2018

Présents : Eliane JUY, Guy POTERLOT, Daniel FELIX, Livia LUBIN, Marie-José HERVIEU, Dominique COPPA, Marie BASUYAU, Patricia CHAMPION, Philippe COURTOIS, David LENOBLE et Aurore AUDOU-MOREAU.

Absents excusés : Frédérique CONRAUX donne pouvoir à Guy POTERLOT
Laurent FORGET, Bruno DIDIER, et Olivier PATE.

Secrétaire de séance : Madame Aurore AUDOU-MOREAU assistée de Madame Cathy PASQUIER.

Convocation du 23 mars 2018.

La séance est ouverte à 18h30 par Madame Eliane JUY, 1^{er} Adjoint au Maire.

DELEGATION DE PRESIDENCE DE SEANCE

Vu les articles L2121-14 et L2122-17 du CGCT, et considérant l'absence justifiée de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner Madame Eliane JUY, 1^{er} Adjoint au Maire, comme Présidente de séance.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2018 est adopté **à l'unanimité**.

DELEGATION DE POUVOIR AU 1^{er} ADJOINT

Vu l'état de santé de Monsieur Laurent FORGET, Maire de la Commune de Saint-Laurent,

Vu l'article L 2122-17 du Code Général des collectivités Territoriales,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame Eliane JUY, 1^{er} Adjoint, à signer tout document et à prendre toute décision en lieu et place du Maire durant son absence.

SUBVENTIONS 2018

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

Associations	Subventions 2018
Téléthon	228 €
Prévention Routière	193 €
Gym-Club de Saint-Laurent	895 €
Comité d'Animation (fêtes)	3081 €
Comité d'Animation (fonctionnement)	676 €
Créatel	676 €
Club de l'Amitié	853 €
Association sportive St-Laurent	1488 €
USEP Ecole St-Laurent	401 €
C.C.A.S.	9 664 €
Les Copains de la Table	676 €
Les Belles Voitures Ardennaises	676 €
Club Informatique	676 €
Association St-Laurent Jeux	676 €

TRANSFERT DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Le Conseil Départemental souhaite donner la compétence des routes départementales aux communes. Le Conseil Municipal de Saint-Laurent propose d'envoyer un courrier de demande de précisions quant à ce transfert, notamment le nombre de kilomètres que cela comporte pour la commune de Saint-Laurent, ainsi que le coût annuel qu'engendrerait une telle reprise.

MODIFICATION DES COMPETENCES DU SIVOM

Madame Eliane JUY, Adjoint au Maire empêché, expose à l'assemblée que dans le cadre de la mise en place d'un accueil extrascolaire le mercredi matin et d'un accueil de centre de loisirs pendant les vacances scolaires, il est nécessaire de procéder à la modification des compétences du SIVOM comme suit :

En complément des deux compétences obligatoires déjà exercée par le SIVOM

- La compétence relative au service des écoles :
 - ❖ En fonctionnement et en investissement mobilier, les charges directement liées à la pédagogie de l'élève :
 - Acquisition de mobilier et fournitures
 - Recrutement et gestion du personnel
- La compétence relative aux services périscolaires :
 - ❖ Gestion des cantines et garderies
 - ❖ Gestion des activités liées à la réforme des rythmes scolaires

Il est proposé d'ajouter :

- La compétence relative aux services extrascolaires :
 - ❖ Gestion des structures d'accueil les mercredis (pour les enfants scolarisés dans les écoles du territoire du SIVOM).
 - ❖ Gestion des structures d'accueil sans hébergement pendant les vacances (CLSH)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification des compétences du SIVOM.

DEMANDE DE SUBVENTION LEADER POUR EQUIPEMENT DE LA FUTURE MICRO CRECHE

La commune de Saint-Laurent entreprendra courant 2018 la construction d'une micro-crèche rue des Houies pour les enfants jusque 3 ans afin de développer l'offre d'animation et de garde des jeunes enfants.

Installé sur le terrain de la commune, cette micro-crèche a pour vocation un rayonnement intercommunal.

La subvention LEADER servira uniquement au financement de l'équipement de la micro-crèche.

Au vu des devis actuellement en cours d'étude, le coût de cet équipement sera maximum de 30 000 € HT.

Vu le plan de financement de l'opération ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant en HT	Origine	Montant en HT
Equipement Micro-Crèche	30000 €	LEADER (FEADER)	24000 €
		Autofinancement	6000 €
Total Dépenses	30000 €	Total Recettes	30000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet et le plan de financement présentés ci-dessus, et s'engage à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions réellement obtenues
- Sollicite une subvention au titre du programme LEADER 2014-2020
- Autorise Madame Eliane JUY, Adjoint au Maire empêché, à signer tout à acte se rapportant à cette demande.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LA BALISE

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la demande de subvention exceptionnelle de l'association La Balise. La commune procède déjà à divers prêts en faveur de cette association notamment celui de la salle des fêtes. Un courrier de réponse lui sera envoyé.

ELABORATION DU P.A.V.E.

(Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics)

Considérant qu'aux termes de l'article 45 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et de ses décrets d'application n°2006-1657 du 21 décembre 2006, il est fait obligation à la commune d'élaborer un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (P.A.V.E.) ;

Considérant que ce plan :

- Fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune ;
- Tient compte des dispositions du plan de déplacement s'il existe, et devra être concerté avec les autorités organisatrices des transports concernés par le territoire communal et intercommunal ;

Considérant qu'il précise les conditions et les délais de réalisation des équipements et des aménagements prévus,

Le Conseil Municipal décide d'élaborer un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (P.A.V.E.) qui va être établi en régie, avec l'appui méthodologique des élus de la commune de Saint-Laurent.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE LOSANGE DEPLOIEMENT POUR LA FIBRE OPTIQUE

Madame Eliane JUY, Adjointe au Maire empêché, présente au Conseil Municipal les documents relatifs à la Convention avec la Société LOSANGE Déploiement concernant le Projet de Déploiement FttH – La Fibre Optique Grand Est (implantation du Nœud de Raccordement Optique : NRO-08-029 au parking situé 6 rue des Campanules.

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame Eliane JUY, Adjoint au Maire empêché, à signer la Convention avec la Société LOSANGE Déploiement et à s'occuper des formalités.

COURRIERS DIVERS

- Le Conseil Municipal émet un avis défavorable pour l'octroi de subvention à :
 - o l'entreprise de garde de chiens à domicile
 - o l'Association Françaises des Sclérosés En Plaques
 - o La Ligue Nationale contre le cancer
 - o La Ligue Française contre la Sclérose en Plaques
- Le Conseil Municipal de Saint-Laurent demande à ce que soient mises à l'ordre du jour de la prochaine réunion les demandes de subventions des Restos du Cœur et de l'Association Roseau.
- Les familles COSSON et SART remercient le Conseil Municipal pour les marques de sympathie et d'amitiés qui leur ont été témoignées lors du décès de Madame Germaine COSSON.
- M. et Mme LENOBLE remercient les membres du Conseil Municipal ainsi que le personnel communal pour le présent qu'ils ont offert à l'occasion de l'arrivée de leur petite Anaëlle.

INFORMATIONS DIVERSES

- Madame Livia LUBIN précise que le Conseil Municipal Enfants s'est réuni le mercredi 28 mars et qu'il a été voir les pots à crayons qui vont être installés devant l'école.

Séance levée à 20h15.

Laurent FORGET Maire empêché	Eliane JUY	Guy POTERLOT
Daniel FELIX	Livia LUBIN	Marie-José HERVIEU
Dominique COPPA	Marie BASUYAU	Patricia CHAMPION
Philippe COURTOIS	Bruno DIDIER Absent excusé	Frédérique CONRAUX Donne pouvoir à Guy POTERLOT
Olivier PATE Absent excusé	David LENOBLE	Aurore AUDOU